

Paris, le mercredi 3 juin 2026

## BAISSE DE LA TVA SUR LA RÉPARATION : À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LES SOUTIENS DE LA MESURE APPELLENT À SA MISE EN OEUVRE DANS LE PROCHAIN BUDGET

Réunis à l'Assemblée nationale ce mardi 2 juin 2026 à l'initiative du député Stéphane Delautrette (Haute-Vienne) et de l'Institut national de l'économie circulaire (INEC), personnalités politiques et acteurs de la réparation ont réaffirmé leur soutien à la baisse de TVA sur les activités de réparation. Alors que cette mesure de consensus a déjà été votée par l'Assemblée nationale et le Sénat dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, ils appellent le Gouvernement à concrétiser cette mesure dans le prochain texte budgétaire.

L'INEC le rappelle depuis la remise du rapport "Proposition pour la mise en place d'une TVA circulaire" en 2023 : il n'y pas d'économie circulaire sans réparateurs. La baisse de la TVA sur la réparation de cycles, chaussures, textiles et électroménager, est aujourd'hui une **mesure de consensus**, soutenue par des parlementaires de tous bancs, mise en exergue par des rapports du Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan et du Conseil National du Commerce, et répondant aux recommandations de la Banque Européenne d'Investissement qui appelle à des mesures fiscales de soutien à la réparation. Après un vote favorable des deux chambres dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, il est temps de faire de cette mesure une réalité pour tous les acteurs de la réparation.

Véritables **lieux de sociabilité**, les ateliers de réparation sont implantés partout, dans les territoires ruraux comme dans les villes. Les présences hier du **ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement Laurent Panifous**, des députés **Stéphane Delautrette** (Haute-Vienne), également président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, **David Taupiac** (Gers), co-président du groupe d'études sur la ruralité, des sénateurs **Jacques Fernique** (Bas-Rhin), **Hervé Gillé** (Gironde) et **Grégory Blanc** (Maine-et-Loire) et de l'adjoint au maire de Paris **Pierre Lombard** prouvent l'importance de ce soutien aux réparateurs dans tous les territoires de notre pays. Baisser la TVA sur les activités de réparation, c'est ainsi préserver nos ressources tout en luttant contre les déserts de service, dynamisant les centres-villes et donnant aux professionnels du secteur les moyens de perdurer là où ils sont indispensables. L'économie circulaire est avant tout une **économie de proximité**, les réparateurs en sont les premiers représentants.

**Mesure à la croisée d'enjeux écologiques, économiques et sociaux, la TVA réduite sur les activités de réparation est largement attendue dès 2027 par tous les acteurs du secteur rassemblés ce mardi à la questure de l'Assemblée nationale.**